

RAPPORT DE GESTION

Rapport de Gestion sur l'exercice qui s'étend du 1/1/2024 au 31/12/2024.

1. PREAMBULE
2. SUCCURSALES
3. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS
 - A. COMMENTAIRES SUR LES ELEMENTS D'ACTIF
 - B. COMMENTAIRES SUR LES ELEMENTS DU PASSIF
 - C. COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS
 - D. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE
4. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT
5. BILAN SOCIAL
6. EVENEMENTS POST-CLOTURE
7. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR DES CONSEQUENCES SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE
8. RISQUES ET INCERTITUDES
9. INSTRUMENTS FINANCIERS
10. CONFLITS D'INTERETS
11. COMPETENCE EN MATIERE DE COMPTABILITE ET D'AUDIT D'AU MOINS UN MEMBRE DU COMITE D'AUDIT
12. JUSTIFICATION DU MAINTIEN DES REGLES DE CONTINUITE



1. PRÉAMBULE

La mission de l'IRSIA est exclusivement dédiée à l'accueil de la Petite Enfance au travers d'un réseau de crèches et d'accueillantes d'enfants.

L'Entreprise de Travail Adapté, anciennement intégrée dans les activités de l'Intercommunale, exerce son activité sous le statut d'ASBL. Il s'agit d'une entité juridique distincte de celle de la SC IRSIA.

Le bilan de la SC IRSIA tel que présenté dans le présent rapport de gestion n'intègre donc pas l'analyse du bilan de l'ASBL ALTERIA, qui fait l'objet d'un rapport de gestion séparé.

2. SUCCURSALES

L'IRSIA ne possède pas de succursales au sens légal du terme mais est implantée aux endroits suivants :

- Pour les services administratifs :
 - 41, place de Pâturages à 7340 Colfontaine
- Pour l'accueil des enfants :
 - "Les Enfants d'Abord" - Rue du Parc - 7080 La Bouverie
 - "La Bambinière" - Rue Ed. Anseele - 7390 Quaregnon
 - "La Babinade" - Onzième Rue - 7330 St-Ghislain
 - "L'Amphi des Enfants" - Rue Grande Campagne - 7301 Hornu
 - "Les Canailloux" - Rue de Bavay 15 - 7380 Quiévrain
 - "Les Minipousses" - Rue Neuve 171 - 7340 Colfontaine (depuis le 01/01/2024)
 - « Les Petits Pas » : service d'accueillantes d'enfants à domicile

3. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Conformément aux statuts de l'Intercommunale, les communes associées versent à l'Intercommunale une cotisation annuelle basée sur le budget qui est présenté à - et approuvé par - l'Assemblée générale, la cotisation de chacune des communes étant déterminée au prorata du nombre d'habitants de chacune d'entre elles. En fin d'exercice, après clôture comptable, les cotisations peuvent être ajustées vers le haut ou vers le bas en fonction des coûts de fonctionnement réels de l'intercommunale.

Au terme de l'exercice 2024, le coût net d'exploitation de l'IRSIA se chiffre à **1.394.628,85€**, alors que les cotisations versées anticipativement pour 2024 par les associés s'élèvent à **1.865.653,68 €**. Tel que prévu par nos statuts en vigueur, le solde non-utilisé des cotisations communales d'un montant de **471.024,83 €** sera donc à ajuster.

On trouvera ci-dessous l'évolution des coûts de l'IRSIA depuis 2011, par secteur d'activité :

		COTISATIONS COMMUNALES	COTISATIONS COMMUNALES A AJUSTER	COUT COMMUNAL NET
2011	COMPTE	1.318.889,64 €	223.064,09 €	1.095.825,55 €
2012	COMPTE	1.318.889,64 €	162.042,32 €	1.156.847,32 €
2013	COMPTE	1.341.856,69 €	281.525,44 €	1.060.331,25 €
2014	COMPTE	1.223.266,08 €	353.231,78 €	870.034,30 €
2015	COMPTE	998.128,07 €	-283.984,59 €	1.282.112,66 €
2016	COMPTE	1.044.551,54 €	3.622,86 €	1.040.928,68 €
2017	RESULTAT D'EXPLOITATION	982.732,92 €	8.355,58 €	974.377,34 €
	INDEMNITE P&V		1.127.685,35 €	
2018	COMPTE	1.211.884,92€	204.870,70 €	1.007.014,22 €
2019	COMPTE	1.250.994,48€	220.930,79 €	1.030.063,69 €
2020	COMPTE	1.124.806,68€	22.618,94 €	1.102.187,74 €
2021	COMPTE	1.192.813,08€	315.493,35 €	877.319,73 €
2022	COMPTE	1.349.957,04€	525.393,78 €	824.563,26 €
	BENEFICE REPORTE	1.127.685,35 €		
2023	COMPTE	1.661.035,56€	132.867,42€	1.528.168,14€
2024	COMPTE	1.865.653,68€	471.024,83€	1.394.628,85€
	BENEFICE REPORTE	132.867,42€		

Les raisons qui expliquent la différence entre les cotisations communales 2024 et le coût de l'intercommunale sont notamment :

- Les produits exceptionnels pour un montant de 71.369,66€ (indemnité assurance + solde subside démolition à la rue Voltaire)
- La récupération du subside Maribel 2021 : 109.035,16€

- La diminution de la rétrocession ONE : 73.819,80€
- L'amortissement des travaux pour la crèche de La bouverie (reporté à 2025) : 29.126,98€



A.- COMMENTAIRES SUR LES ELEMENTS D'ACTIF

ACTIF	2022	2023	2024
1.Immobilisations corporelles	530.159,95€	505.859,13€	934.379,70€
2.Immobilisations financières	62,00€	62,00€	62,00€
3.Stocks	1.529,63€	2.301,76€	1.003,08€
4.Créances à un an au plus	390.252,34€	363.322,27€	419.584,56€
5.Placements de trésorerie	2.767.731,17€	2.836.640,71€	2.319.496,57€
6.Valeurs disponibles	243.414,03€	155.365,10€	241.320,90€
7.Comptes de régularisation	180,00€	31.197,42€	12.482,78€
Total ACTIF	3.933.329,12€	3.894.748,39€	3.928.329,59€

1.- Immobilisations corporelles

Pendant l'exercice écoulé, les immobilisations corporelles ont subi une augmentation de 428.520,57€. Cette variation s'explique principalement par les travaux de rénovation effectués à la crèche de Saint-Ghislain ainsi que par les frais d'architecte et d'assistance maîtrise d'ouvrage concernant les projets de rénovation/construction de la Bambinière, les Enfants d'abords, les Gayettes et le siège administratif.

2.- immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent à 62€ et sont identiques à l'année dernière.

3.- Stocks

Le stock de la petite enfance s'élève à 1.003,08€, celui-ci est composé uniquement de trois articles de puériculture dont l'achat en grande quantité nous permet d'obtenir des réductions de prix importantes.

4.- Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus d'un montant de 419.584,56€ sont représentées par les créances commerciales pour un montant de 84.095,43€ et les autres créances pour un montant de 335.489,13€.

Les créances commerciales sont composées principalement des factures du mois de décembre 2024 et les « autres créances » sont composées principalement des subsides ONE et Maribel à recevoir.

5/6.-Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles s'élèvent au 31/12/2024 à 2.560.817,47€, ils sont en diminution de 431.188,34€ suite aux dépenses réalisées dans le cadre des différents projets immobiliers (cf. point 1. immobilisations corporelles)

7.- Comptes de régularisation

Ce poste s'élève à 12.482,78€, il est composé des intérêts bancaires relatifs au quatrième trimestre 2024 pour un montant de 8.464,57€ ainsi que de frais de formation pour un montant de 4.018,21€.

B.- COMMENTAIRES SUR LES ELEMENTS DU PASSIF

PASSIF	2022	2023	2024
1.Apport	876.811,00€	876.811,00€	876.811,00€
2.Réserves	42.489,58€	42.489,58€	42.489,58€
3.Bénéfice reporté	1.127.685,35€	1.127.685,35€	1.260.552,77€
4.Subsides en capital	89.103,27	75.381,67€	99.687,21€
5.Provisions pour risques et charges	342.105,99€	201.348,20€	0,00€
6.Dettes à plus d'un an	0,00€	0,00€	0,00€
7.Dettes à un an au plus	1.452.688,89€	1.471.157,52€	1.402.604,87€
8.Comptes de régularisation	2.445,04€	99.875,07€	246.184,16€
Total PASSIF	3.933.329,12€	3.894.748,39€	3.928.329,59

1.- Apport

Pendant l'exercice, les apports n'ont pas fluctué.

2.- Réserves

Par rapport à l'exercice précédent, les réserves n'ont pas fluctué.

3.- Bénéfice reporté

Le bénéfice reporté est en augmentation de 132.867,42€ suite à la décision de l'assemblée générale du 28/11/2024 d'affecter le boni 2023 en résultat reporté.

4.- Subside en capital

Les subsides en capital s'élèvent à 99.687,21€ et ont augmenté de 24.305,54€ suite notamment à la comptabilisation de l'avance sur subside dans le cadre de l'appel à projet UREBA exceptionnel 2022-vague I concernant les travaux permettant l'amélioration de la performance énergétique de la crèche « La Bambinade ».

Le montant de ce poste correspond aux montants des subsides reçus diminués des amortissements pratiqués annuellement au même rythme que les biens auxquels ils se rapportent. Ces subsides concernent la crèche de la Bouverie et la crèche d'Hornu et maintenant Saint-Ghislain.

5.- Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont diminué de 201.348,20€ par rapport à l'année dernière. Cette variation s'explique par :

- Le paiement de la cotisation de responsabilisation 2023 : -147.764,32€
- L'utilisation de la provision pour litige avec un ancien membre du personnel : -53.583,88€

6.- Dettes à plus d'un an

L'intercommunale n'a actuellement plus de dette à long terme.

7.- Dettes à un an au plus



Le montant total de cette rubrique s'élève à 1.402.604,87€ et se ventile de la façon suivante :

- Dettes commerciales : 213.455,61€
- Dettes fiscales, salariales et sociales : 580.156,12€
- Autres dettes : 608.993,14€
 - o Avances forfaitaires provenant des parents : 94.044,94€
 - o Résultat de l'année 2024 : 471.024,83€
 - o Inasti à verser : 8.896,56€
 - o Provision pour le coût des frais commun du bâtiment de la crèche d'Hornu : 28.000€
 - o Divers : 7.026,81€

8.-Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation du passif s'élèvent à 246.184,16€ et sont composés de la cotisation de responsabilisation pour un montant de 183.994,83€, de l'avance de subvention pour la crèche « Les Enfants d'abord » dans le cadre de l'appel à projet UREBA exceptionnel vague I pour un montant de 60.058,23€ et des honoraires des médecins de nos différentes structures d'accueil du quatrième trimestre 2024 pour un montant de 2.131,10€.



C.- COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS

Tout comme les années précédentes, force est de constater que l'essentiel des charges est constitué des rémunérations (soit 89,64% du total des charges contre 87,23% en 2023), tandis que les recettes (hors produits exceptionnels) sont principalement constituées des autres produits d'exploitation (soit 82,97 % contre 82,65 % en 2023, principalement les subsides), et du chiffre d'affaires pour 15,98 % en 2024 contre 16,12% en 2023 (participation des parents et facturation des services bureau).

Nous observons qu'en 2024, les subsides couvrent 72.60% de la masse salariale (contre 68% en 2023). Le solde de la masse salariale est dès lors pris en charge en grande partie par les communes associées (1.394.628,85€ sur 1.517.808,90€).

1). Résultat de l'exercice

Classe	2022	2023	2024
a.Ventes et prestations			
a.1 Chiffres d'affaires	619.227,08€	643.890,41€	773.508,19€
a.2 Autres produits d'exploitation	3.112.300,90€	3.300.695,13€	4.015.488,34€
a.3 Produits exceptionnels	1.315.469,57€	379.008,55€	71.369,66€
b.Coûts des ventes et des prestations			
b.1 Achats de fourniture	83.892,14€	104.093,22€	121.157,60€
b.2 Services et biens divers	354.385,34€	462.972,65€	472.875,09€
b.3 Rémunération	4.109.597,89€	4.850.119,89€	5.533.297,24€
b.4 Amort./Réduction de valeur/Provisions	143.893,20€	121.686,82€	30.706,21€
b.5 Autres charges d'exploitation	56.067,69€	20.458,98€	13.765,91€
b.6 Charges exceptionnelles	0,00€	340.632,23€	370,80€
c. Produits financiers			
Produits financiers	13.995,56€	49.100,97€	50.886,68€
d. Charges financières			
Charges financières	10.034,76€	899,41€	841,45€
e. Affectations et prélèvements			
Bénéfice de l'exercice	1.127.685,35€	0,00€	132.867,42€
Total général	824.563,26€	1.528.168,14€	1.394.628,85€

a. Ventes et prestations

a.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires s'établit comme suit, en comparaison avec les exercices précédents :

Articles Budgétaires	2022	2023	2024	
	En €	En €	En €	En %
Facturation service crèches	435.929,60€	515.165,95€	636.443,19€	82%
Facturation service accueillantes	127.297,48€	112.724,46€	112.065,00€	14%
Facturation service bureau	56.000,00€	16.000,00€	25.000€	3%
Chiffre d'affaires	619.227,08€	643.890,41€	773.508,19€	100%

Le chiffre d'affaires global est en augmentation (+129.617,78€) par rapport à l'année 2023, cette augmentation provient essentiellement de la reprise de la crèche les Minipousses (94.197,47€).

Facturation service crèches (+121.277,24€)

Abstraction des Minipousses (94.197,47€), le chiffre d'affaires des crèches est en augmentation de 5,25% (27.079,77€), cette augmentation provient de l'augmentation de la participation financière moyenne des parents (+6%).

	Taux d'occupation (présences réelles)			
	2022	2023	2024	Variation
St Ghislain	78%	80%	84%	+4%
Quaregnon	83%	87%	91%	+4%
Colfontaine			84%	-
La Bouverie	83%	93%	80%	-13%
Hornu	77%	78%	82%	+4%
Quiévrain	76%	78%	79%	+1%
Moyenne	79%	83%	83%	-

ATTENTION : Ces taux d'occupation basés sur les présences réelles qui donnent lieu à la facturation sont à distinguer des taux d'occupation calculés pour l'obtention des subsides de fonctionnement ONE. Ces derniers se chiffrent en moyenne, pour toutes nos structures, à plus de 100% (cf. point 3.D).

	PFP MOYENNE		
	2023	2024	Variation
SAINT GHISLAIN	17,43 €	20,91€	+20%
QUAREGNON	18,29 €	18,13€	-1%
COLFONTAINE		22,28€	-
LA BOUVERIE	14,64 €	14,96€	+2%
HORNU	19,54 €	19,32€	-1%
QUIEVRAIN	19,50 €	21,46€	+10%
Moyenne	17,88 €	18,91€	+6%

Facturation service accueillantes (-659,46€)

Le chiffre d'affaires du service accueillantes est stable par rapport à l'année dernière.

La légère diminution de la participation financière moyenne de 0,75€ (16,05 € en 2023 >> 15,30€ en 2024) est compensée par une augmentation du nombre de présences réelles (+2% par rapport à 2023)

	Présences réelles (journée + demi-journée)			
	2022	2023	2024	Variation
Trimestre 1	2904	2048	1930	-6%
Trimestre 2	2855	2050	2232	+9%
Trimestre 3	1890	1752	1775	+1%
Trimestre 4	2129	2080	2116	+2%
Total	9778	7930	8053	+2%

Nous sommes toujours en phase de recrutement de nouvelles accueillantes afin de compléter le service (à noter que l'ONE n'exige pas de volume minimum à l'heure actuelle), et nous affinons notre approche du statut salarié pour tendre vers un optimum en matière de taux d'occupation.

Facturation service bureaux, majoritairement personnel ALTERIA +9000,00€)

Les seuls coûts encore facturés à ALTERIA sont des pourcentages du personnel administratif de l'IRSIA prestant encore un minimum de tâches au profit de l'ASBL ; ces interactions étant appelées à disparaître totalement dès qu'ALTERIA aura investi son nouveau siège social.

a.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Articles Budgétaires	2022	2023	2024	
	En €	En €	En €	En %
Subsides ONE	1.968.420,17€	2.024.046,94€	2.407.756,25€	60%
Subside APE	857.042,73€	928.618,80€	1.092.978,28€	27%
Résultat 2023			132.867,42€	3%
Subside MARIBEL	126.138,70€	147.518,14€	189.208,04€	5%
Subside MARIBEL 2021	-	-	109.035,16€	3%
Subside MARIBEL 2020	-	108.482,32€	-	-
Subside MARIBEL 2019	105.304,56€	0,00€	-	-
Loyers	43.471,66€	40.000,00€	40.000,00€	1%
Autres	10.208,28€	51.445,92€	43.450,86€	1%
Subside pacte /fonction publique	1.714,80€	583,01€	192,33€	0%
Autres produits d'exploitation	3.112.300,90€	3.300.695,13€	4.015.488,34€	100%

De manière générale, les autres produits d'exploitation ont augmenté de 714.793,21€, les principales raisons de cette augmentation sont :

- Le reprise de la crèche de Colfontaine :
 - Subside ONE : 136.097,56€
 - Subside APE : 160.000€
 - Subside Maribel : 20.043,23€
- Affectation du résultat 2023 : 132.867,42€
- La prise en compte du passage de nouvelles accueillantes salariées et de l'augmentation de la norme d'encadrement du SAE : 144.185,84€

Les subsides ONE représentent 60% des autres produits d'exploitation et ont augmenté de 383.709,31€ (+18,96%). Nous retrouvons parmi ceux-ci un subside « éco Accueil » pour un montant annuel de 35.750€, que nous mettons au profit des parents via la diminution du prix journalier des langes lavables.

Les subsides APE ont augmenté de 164.359,48€ (+ 17,70%).

Concernant le subside MARIBEL, le contrôle de la réalisation de l'emploi a été effectué sur l'année 2021 et il s'avère que l'intercommunale répond aux conditions relatives au volume de l'emploi, ce qui nous permet de récupérer un subside de 109.035,16€.

Comme l'année dernière, nous avons provisionné un subside MARIBEL à recevoir de 189.208,04€ (+28% par rapport à 2023) car selon les informations prises auprès de l'ONSS, le subside serait également acquis pour 2024 (+1,30 ETP MARIBEL) car nous avons maintenu notre volume d'emploi.

a.3 PRODUITS D'EXPLOITATION NON RECURRENTS (PRODUITS EXCEPTIONNELS)

Articles Budgétaires	2022	2023	2024	
	En €	En €	En €	En %
Produits exceptionnels	1.315.469,57€	379.008,55€	71.369,66€	100%

Cette rubrique est composée de :

- Du solde reçu pour la démolition du site situé Rue Voltaire (TVA) : 14.530€
- Du solde de l'indemnité d'assurance (frais d'architecte et démolition uniquement) reçu dans le cadre de l'incendie du bâtiment situé Rue Voltaire : +56.839,66€

b. Coûts des ventes et des prestations

b.1. ACHATS

Articles Budgétaires	2022	2023	2024	
	En €	En €	En €	En %
Alimentation	70.210,94€	83.009,20€	100.966,87€	83%
Frais de puériculture	8.877,49€	13.967,02€	16.921,20€	14%
Autres	4.803,71€	7.117,00€	3.269,53€	3%
Achats de marchandises	83.892,14€	104.093,22€	121.157,60€	100%

Ces achats ne concernent presque exclusivement que la partie opérationnelle de nos activités, ceux-ci ont augmenté de 17.064,38€ (85% de cette augmentation provient de la crèche les Minipousses).

On retrouve dans cette rubrique, comme les années précédentes, principalement les achats alimentaires pour la préparation des repas (= 83% du total des achats), mais aussi les achats d'équipement et de matériel pédagogique, ainsi que les frais de pharmacie pour les crèches.

Afin de contrôler les coûts, nous veillons à rationaliser nos achats, et à uniformiser les commandes effectuées pour l'ensemble de nos structures (e.a. menus identiques avec commandes en concordance). Toutes celles-ci sont vérifiées et validées par l'administration avant d'être passées.

Aussi, un budget « équipement et matériel pédagogique » est alloué à chaque structure (équitablement en fonction de son nombre de lits) ; il est à noter que les responsables de crèche le respectent scrupuleusement et l'utilisent en fonction de leurs besoins réels.

b.2. SERVICES & BIENS DIVERS

Le détail se présente comme suit :

Articles Budgétaires	2022	2023	2024	
	En €	En €	En €	En %
Energie	76.274,34€	96.161,22€	89.555,63€	19%
Entretien bâtiments et équipements	36.184,65€	28.372,07€	64.802,34€	14%
Administrateurs	41.020,57€	43.292,39€	43.474,88€	9%
Informatique	14.946,12€	26.478,68€	33.987,88€	7%
Frais de formation	6.804,41€	5.159,91€	31.576,04€	7%
Honoraire expert/contentieux	39.623,90€	123.618,90€	25.898,04€	5%
Langes	-	8.291,28€	21.658,95€	5%
Frais d'admin/fourniture de bureau	12.872,16€	19.229,65€	20.751,12€	4%
Secrétariat social	17.222,38€	18.058,39€	20.859,16€	4%
Assurances	14.509,64€	15.694,83€	21.141,66€	4%
Location véhicule/entretien/ carburant	13.596,43€	12.318,64€	21.094,94€	4%
Frais postaux-téléphone	13.246,90€	11.908,88€	12.946,58€	3%
Produits d'entretien	1.532,58€	9.534,02€	12.253,18€	3%
Immondices	7.742,79€	8.555,91€	8.258,23€	2%
Personnel intérimaire	-	-	7.321,68€	2%
Honoraire réviseur	7.260,00€	7.260,00€	7.260,00€	2%
Honoraire médecin	5.398,30€	5.858,21€	7.004,64€	1%
Frais de réception	4.274€	5.328,43€	5.928,19€	1%
Autres dépenses	41.876,17€	17.851,24€	17.101,95€	4%
Achats et Biens & Services	354.385,34€	462.972,65€	472.875,09€	100%

De manière générale, nous pouvons constater que les biens et services sont relativement stables par rapport à l'année dernière.

Les variations les plus significatives concernent les postes suivants :

- Energie : -6.605,59€ (Depuis le 01/01/2024, nous avons un nouveau marché pour le gaz et l'électricité et ce, jusqu'au 31/12/2026. En 2023, suite à l'incapacité des fournisseurs à pouvoir se positionner sur du plus long terme, le marché avait été ramené à un an avec des augmentations importants entre l'année 2022 et l'année 2023)
- Entretien Bâtiments : +36.430,27€ (dont 27.970,66€ pour stabiliser la toiture au siège social)
- Informatique : +7.509,20€ (finalisation du site internet ainsi que l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion pour un montant de 5.813,81€/an)
- Frais de formation : +26.416,13€ (dont 22.209,55€ pour la formation « process communication model » suivie par 23 agents, soit tout le personnel administratif ainsi que toutes les responsables de milieux d'accueil)
- Honoraire expert : -97.720,86€ (une grande partie des frais de l'année dernière concernait l'étude d'orientation / combinée du bâtiment incendié situé Rue Voltaire ainsi que les prestations de service d'études préalables en vue de la construction d'une crèche et d'un bâtiment administratif à Colfontaine. Nous sommes maintenant dans la partie exécution du marché, tous les frais liés à ce projet passeront dorénavant par les comptes d'immobilisés)
- Langes : +13.367,67€ (Ces frais ne représentent pas un coût pour l'intercommunale, ils sont en partie subsidiés en en partie facturés aux parents)
- Assurances : +5.446,83€ (nouveau contrat depuis le 01/01/2024)
- Location de véhicule : + 8.776,30 (Nouveau contrat depuis 05/2024 + clôture de l'ancien contrat)

- Personnel intérimaire : +7.321,68€ (assistante au service RH pendant l'absence du responsable RH => montant inférieur au salaire du responsable RH)

b.3. REMUNERATIONS

De manière générale, le poste « rémunérations », représentant 89,64% (contre 87,23% en 2023) de nos dépenses, est en augmentation de 683.177,35€ (+14%).

La répartition se présente comme suit :

Articles Budgétaires	2022	2023	2024	
	En €	En €	En €	En %
Personnel des crèches	2.807.620,81€	2.860.390,45€	3.482.151,72€	63%
Service administratif	653.067,36€	725.733,09€	711.716,78€	13%
Service d'accueillantes	391.232,19€	555.038,01€	692.222,11€	13%
Litige ancien travailleur	-	-	55.537,00€	1%
Cotisation de Responsabilisation	257.677,53€	708.958,34€	591.669,63€	11%
Salaires et rémunérations	4.109.597,89€	4.850.119,89€	5.533.297,24€	100%

Personnel des crèches - service administratif – service d'accueillantes (+744.929,06€)

- Application des indexations en décembre 2023 et en juin 2024 : L'estimation du montant de ces indexations s'élève à 125.063,07€
- Application de l'évolution barémique
- Augmentation de la masse salariale suite à la reprise de la crèche de Colfontaine : +460.739,43€
- Augmentation de la masse salariale du service accueillantes suite au recrutement de nouvelles accueillantes salariées, de l'augmentation du temps de travail de l'adjoite et de la création du poste de référente santé. Cette augmentation (137.184,10€) est compensée par une augmentation des subsides ONE dans les mêmes proportions

Litige avec un ancien travailleur

Le montant de ce litige se chiffre à 55.537€, celui-ci avait été estimé l'année dernière à 53.583,88€, Cela représente donc une charge de moins de 2000€ sur les comptes 2024.

La cotisation de responsabilisation (-117.288,71€)

On retrouve dans cette rubrique l'estimation de la cotisation de responsabilisation 2024.

Celle-ci est en diminution par rapport à l'année dernière (pour rappel, l'année dernière, suite à un changement de législation, nous avons dû prendre en charge 133.268,20€ de régularisation sur la cotisation 2022).

Les explications concernant la « politique » actuelle de la gestion du coût des nominations et de la cotisation de responsabilisation a été exposée lors d'une séance d'information proposée à tous les Bourgmestres, membres des Collèges, Directeurs généraux et Directeurs financiers des communes associées en date du 30/06/2022. Par ailleurs, l'information avait été rapportée à l'ensemble des administrateurs dans l'ordre du jour du Conseil d'administration du 02/08/2022. En date du 12/03/2025, une nouvelle séance de présentation de l'IRSIA s'est tenue en présence des Bourgmestres et Directeurs Généraux des communes, avec ré-explication détaillée et chiffrée de cette problématique.

b.4. AMORTISSEMENTS, REDUCTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Articles Budgétaires	2022	2023	2024	
	En €	En €	En €	En %
Dotations aux amortissements	77.402,42€	76.979,76€	83.749,11€	273%
Provision pour autres charges		53.583,88€	-53.583,88€	-175%
Cotisation de responsabilisation	66.490,78€	-8.876,82€	540,98€	2%
Amortissements et provisions	143.893,20€	121.686,82€	30.706,21€	100%

Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements sont en augmentation suite à l'acquisition d'un véhicule destiné au service entretien ainsi que plusieurs petits investissements (sèche-linge, lave-vaisselle, frigo, congélateur...)

Provision pour autres charges

Nous avons utilisé la provision effectuée l'année dernière suite à la clôture d'un litige avec un ancien membre du personnel.

Cotisation de responsabilisation

Ce poste comptable se détaille de la façon suivante :

	2024
Provision CR de l'année X-1	566.813,32€
CR réelle de l'année X-1	567.354,30€
Régularisation	+540,98€

Il est important de souligner que depuis le 01/01/2023, il n'y a plus de personnel nommé, et l'Intercommunale est entièrement responsabilisée, c'est-à-dire qu'elle supporte 100% de ses charges de pension. Toutes choses égales par ailleurs, la cotisation de responsabilisation a atteint son maximum, celle-ci devrait rester stable dans les années à venir pour diminuer par la suite, et logiquement atteindre le plancher à l'horizon de 2045.

b.5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation ont diminué de 6.693,07 passant de 20.458,98€ en 2023 à 13.765,91€ en 2024.

Articles Budgétaires	2022	2023	2024	
	En €	En €	En €	En %
Cotisation INASTI	8.335,41€	8.887,75€	8.896,56€	65%
Rétrocession ONE	41.995,08€	0€	980,20€	7%
Autres	5.737,20€	11.571,23€	3.889,15€	28%
Autres charges d'exploitation	56.067,69€	20.458,98€	13.765,91€	100%

Pour rappel, La rétrocession est une cotisation à charge des crèches qui est déduite des subventions trimestrielles lorsque le taux moyen de participation financière des parents dépasse un montant fixé

par l'ONE. Cette charge est donc indépendante de notre gestion journalière interne puisque la contribution financière des parents est fonction des revenus financiers de ceux-ci

Cette rétrocession est depuis l'année 2023 proche de zéro par la conjugaison de 2 facteurs :

1. Le taux moyen de participation financière fixé par l'ONE pour appliquer une rétrocession sur les subsides est passé de 12,03 € en 2022 à 17,30€ en 2024, ce qui a pour effet de réduire le montant de la rétrocession ;
2. L'application de nouvelles dispositions réglementaires en termes de participation financière depuis le 01/01/2023. D'une part, aucune participation financière n'est exigée pour les ménages qui bénéficient de l'intervention majorées et, d'autre part une réduction automatique à 70 % du barème est appliquée pour les familles monoparentales. Ces réductions octroyées aux parents sont compensées par une augmentation de subside équivalente qui vient diminuer le montant de la rétrocession.

La cotisation INASTI payée par l'intercommunale est stable par rapport à l'année dernière, celle-ci correspond à 23% du montant brut de toutes les rémunérations payées aux administrateurs qui excèdent le montant exonéré de 320€.

b.6 CHARGES D'EXPLOITATION NON RECURRENTES (CHARGES EXCEPTIONNELLES)

Articles Budgétaires	2022	2023	2024	
	En €	En €	En €	En %
Charges exceptionnelles	0,00€	340.632,23€	370,80€	100%

Le montant de cette rubrique correspond à la désaffectation d'un investissement devenu hors d'usage.

c. Produits financiers

Articles Budgétaires	2022	2023	2024	
	En €	En €	En €	En %
Intérêt compte dépôt	202,03€	35.379,37€	37.165,08€	73%
Subsides en capital	13.721,60€	13.721,60€	13.721,60€	27%
Autres	71,93€		-	
Produits financiers	13.995,56€	49.100,97€	50.886,68€	100%

Les produits financiers sont stables par rapport à l'année dernière.

d. Charges financières

Articles Budgétaires	2022	2023	2024	
	En €	En €	En €	En %
Intérêts d'emprunt	9.384,14€	0,00€	-	-
Frais bancaires	650,62€	899,41€	841,45€	100%
Charges financières	10.034,76€	899,41€	841,45€	100%

Les charges financières sont stables par rapport à l'année dernière.

e. Affectations et prélèvements

Articles Budgétaires	2022	2023	2024	
	En €	En €	En €	En %
Bénéfice de l'exercice	1.127.685,35€	-	132.867,42€	100%
Affectations et prélèvements	1.127.685,35€	0,00€	132.867,42€	100%

L'exercice 2024 de l'IRSIA se clôture par un bénéfice comptable de **132.867,42€**.

Pour rappel, l'affectation des éventuelles différences entre les cotisations communales et le coût de l'intercommunale est décidée par l'assemblée générale du second semestre de l'année suivante sur proposition du conseil d'administration.

Le 28/11/2024, l'assemblée générale a décidé d'affecter en bénéfice reporté la différence entre les cotisations communales 2023 et le coût de l'intercommunale en 2023 (132.867,42€).

2). Marchés publics

Voir la liste des marchés 2024 en annexe.



D.- COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE

Le taux d'occupation des crèches

Le chiffre d'affaires est évidemment en grande partie fonction du taux de remplissage de nos crèches, autrement appelé « taux d'occupation », mais est également dépendant des revenus financiers des parents, puisque leur participation financière est calculée en fonction de ceux-ci.

Depuis le 01/01/2020, le calcul du taux d'occupation se fait sur base des journées prévues dans le contrat d'accueil (journées d'accueil effectives + absences imprévues justifiées ou non justifiées) : ce taux est celui qui est communiqué à l'ONE et pris en compte pour le calcul des subventions ONE. Ce taux est le commun dénominateur entre toutes les crèches subventionnées par l'ONE. Il permet de comparer les crèches entre elles, puisqu'elles utilisent toutes la même formule de pondération imposée par l'ONE en fonction de la plage d'ouverture de la crèche. Le subside ONE est acquis à 100% si ce taux est égal ou supérieur à 80%. Ce calcul se fait par l'ONE trimestriellement, en prenant en compte pour chaque trimestre la moyenne des 5 derniers trimestres, le 3^{ème} trimestre de chaque année civile étant ignoré. Si ce taux n'atteint pas 80%, l'ONE applique une réduction proportionnelle de la subvention.

Le tableau ci-dessous affiche les taux d'occupation calculés sur base du contrat d'accueil :

	1tr2024	2tr2024	3tr2024	4tr2024
ST GHISLAIN	115,61%	112,09%	110,55%	111,65%
QUAREGNON	117,04%	127,05%	125,73%	120,01%
COLFONTAINE	120,78%	121,33%	119,68%	110,77%
LA BOUVERIE	98,45%	104,61%	110,33%	103,51%
HORNU	99,44%	110,33%	113,63%	101,64%
QUIEVRAIN	100,65%	104,50%	102,41%	91,41%

Ce tableau témoigne donc que l'IRSIA respecte allègrement toutes les conditions de subsidiation, pour l'ensemble de ses crèches en 2024 ☺

Note sur l'absentéisme pour maladie

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'absence global	15,60%	12,43%	23,96%	10,35%	11,84%	16,32%	13,73%	13,87%	14,22%	16,49%	14,32%
Taux d'absence de courte durée	4,78%	5,51%	3,56%	4,33%	4,93%	4,96%	5,06%	5,49%	6,30%	6,13%	5,52%
Taux d'absence de longue durée	9,14%	4,91%	19,99%	5,53%	6,30%	10,76%	8,23%	7,34%	6,69%	9,77%	8,35%

On constate, en 2024, une baisse du taux d'absence de longue durée parmi les agents occupés au sein des milieux d'accueil de l'Intercommunale. Celle-ci s'explique, notamment, par le fait qu'un nombre

plus important d'agents soient passés sous statut d'invalidé (absence de plus d'un an), et donc soient sortis de nos statistiques.

Le taux d'absence de courte durée est, à nouveau, en baisse par rapport à l'année dernière. Les trois mêmes « profils » parmi les agents qui présentent les taux d'absence de courte durée les plus importants se retrouvent :

1. Des agents, de tous âges, qui, soit souffrent d'une affection permanente ou chronique, soit qui ont eu une maladie grave ;
2. Des agents de plus de 55 ans qui présentent des soucis physiques fréquents ;
3. Des agents plus jeunes, qui débutent leur carrière en crèche et qui sont plus sensibles aux microbes véhiculés par les enfants.

L'analyse des taux d'absence nous pousse à ajouter un quatrième « profil », celui des agents qui ont été confrontés à un événement marquant dans leur vie privée comme le décès d'un proche, être enceinte ou rencontrer des difficultés familiales.

Il est à noter que notre méthode de calcul de l'absentéisme, au plus près de la réalité, explique le côté plus marqué des différences observées. En effet, nous avons toujours fait le choix de nous baser sur les heures prestées et les heures d'absence uniquement pour nos calculs. Par conséquent, toute variation du taux d'absence est beaucoup plus visible.

Par contre, dans son étude sur l'absentéisme chez les fonctionnaires fédéraux, le Medex calcule l'absentéisme comme suit : nombre de jours d'absence X 10, divisé par le produit du nombre d'ETP et le nombre de jours à prester pour un ETP. Par conséquent, seules les samedis et dimanches ne sont pas comptabilisés, ce qui induit des taux d'absence plus faibles.

Bien que cette baisse du taux d'absentéisme soit encourageante, nous ne cessons de nous interroger sur nos pratiques afin de veiller au bien-être de nos agents. Concrètement et principalement : nous visons à respecter les normes d'encadrement suffisantes en tout temps, à répondre aux besoins matériels et ergonomiques nécessaires, ainsi qu'aux aménagements d'espaces et de temps de travail « soulageant » le travail quotidien de notre personnel. En outre, nous essayons de cultiver une culture d'entreprise forte et positive qui se matérialise par des événements communs, ainsi que des journées de réflexion au sein des différentes structures. Enfin, nous espérons également que les aménagements conséquents prévus dans la plupart de nos crèches (Plan Cigogne +5200) ainsi que l'application du décret ONE théoriquement à l'horizon 2026 contribueront à améliorer le bien-être de l'ensemble de nos agents à moyen terme.

A titre d'information, l'étude publiée annuellement par le Medex sur l'absentéisme chez les fonctionnaires fédéraux met en avant, comme chaque année, que les plus hauts taux d'absentéisme se retrouvent chez les agents de sexe féminin de niveau D, soit la grande majorité de nos agents, et qu'il augmente avec l'âge et les réductions de temps de travail.

Taux 2024 d'absentéisme moyen de **courte durée** par milieu d'accueil (par ordre décroissant) :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Quiévrain	7,20%	3,86%	3,95%	4,56%	3,97%	4,58%	6,47%	6,77%	5,14%	6,70%	8,13%
Colfontaine											6,87%
Hornu	5,53%	3,87%	5,07%	3,30%	4,63%	5,59%	3,29%	3,67%	6,36%	8,70%	6,11%
Volantes	6,29%	3,09%	3,47%	4,38%	4,40%	4,61%	5,95%	8,60%	10,57%	6,39%	5,84%
Saint-Ghislain	4,08%	6,00%	2,67%	5,90%	6,68%	5,85%	5,97%	7,83%	7,81%	5,82%	5,74%
Quaregnon	2,50%	4,39%	1,89%	4,18%	6,65%	6,26%	7,45%	3,62%	5,65%	4,84%	4,74%
La Bouverie	5,22%	10,26%	2,46%	4,57%	3,15%	1,65%	3,17%	5,09%	2,29%	3,26%	4,16%

Accueillantes		4,42%	3,67%
---------------	--	-------	-------

Deux nouvelles structures ont fait leur apparition dans notre tableau comparatif des taux d'absence de courte durée par structure : la crèche de Colfontaine, qui a été transférée au sein de l'IRSIA en janvier 2024, et les Accueillantes qui sont maintenant presque toutes salariées.

Cette analyse confirme ce qui a été mis en avant l'an dernier, c'est-à-dire les « profils » d'agents plus régulièrement absents et l'importance de la stabilité des équipes. En effet, c'est, cette fois, la crèche de Quiévrain qui présente un taux de turnover plus élevé. La suite du classement est à l'avenant, la crèche de Colfontaine ayant rejoint l'IRSIA au 01/01/2024, elle a fait face à un gros changement, la crèche d'Hornu, plus conséquente en termes de nombre d'agents, a un turnover important et la crèche de La Bouverie est le milieu d'accueil où le personnel a été le plus stable.

Depuis janvier 2023, nos agents ont la possibilité de bénéficier de 3 jours de maladie par an sans certificat médical. Si en 2023, seulement deux agents ont eu recours à cette mesure, chacun dans le cadre d'une seule journée d'absence, en 2024 elle concerne 19 agents pour un total de 27 journées d'absence. Cela représente un taux d'absence de 0,17% sur l'ensemble des agents de nos milieux d'accueil.

C'est au sein de la crèche de Colfontaine que cette mesure a été le plus utilisée, soit 6 agents pour un total de 12 journées.

Le manque de recul et de données de comparaison ne nous permet pas de pousser plus loin l'analyse à ce stade.

4. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Pas d'application pour les activités développées par l'IRSIA.

5. BILAN SOCIAL

Au cours de l'exercice 2024, le nombre moyen d'agents employés par l'IRSIA s'élevait à 118,4 ETP (contre 102,9 en 2023). Cette augmentation s'explique, principalement par le transfert de la crèche « Les Minipousses » au sein de l'Intercommunale ainsi que par l'engagement de deux nouvelles accueillantes salariées. Pour rappel, depuis le passage au statut salarié des accueillantes, il n'est plus possible de procéder à l'engagement d'accueillantes conventionnées.

Le nombre d'ETP occupés à la clôture de l'exercice (115,8 ETP) est un peu plus élevé que celui de l'année 2023 (105,7 ETP). Cette augmentation est principalement due au transfert de la crèche « Les Minipousses » au sein de l'IRSIA.

Par rapport au nombre total d'agents occupés à la clôture de l'exercice, 52,11% des agents exerçaient à temps plein, et 47,89% des agents prestaient à temps partiel. Concernant ce nombre élevé de travailleurs à temps partiel, précisons que la grande majorité de ceux-ci sont à temps partiel de façon volontaire (interruptions de carrière, temps partiel volontaire ou reprise à temps partiel à la suite d'une période de maladie de longue durée), que les remplaçantes d'agents à temps partiel sont également engagées à temps partiel et que les agents qui travaillent à temps plein avec plusieurs contrats sont également comptabilisés comme travailleurs à temps partiel.

Aussi, à chaque remplacement d'agent à temps partiel, un 2^{ème} agent à temps partiel vient s'ajouter au payroll. A noter que nous veillons, un maximum et dans la mesure du possible, à augmenter le temps de travail des agents qui le souhaitent dès qu'une opportunité se présente.

Au 31/12/2024, 142 travailleurs étaient sous contrat de travail (pour 130 à la clôture de 2023), dont 18 sous contrat de remplacement contre 20 en 2023, et 11 sous contrats à durée déterminée contre 13 en 2023.

Le nombre relativement important de contrats à durée déterminée est directement lié au recours plus important à des contrats de remplacement à durée déterminée pour le remplacement d'absences de longue durée. La répartition en termes de pourcentages de types de contrats par rapport au total de l'occupation est la suivante : 79,58% de CDI, 7,75% de CDD et 12,68% de contrats de remplacement. A titre de comparaison, en 2023, nous avions 74,62% de CDI, 10,00% de CDD et 15,38% de contrats de remplacement. Les pourcentages sont directement influencés par le nombre important de remplacements (sous contrat de remplacement ou CDD) mais le nombre total d'agents engagés en CDI, soit 113, est en augmentation par rapport à celui de 2023, soit 97. Cela s'explique par le transfert de la crèche « Le Minipousses » vers l'IRSIA et l'engagement de deux nouvelles accueillantes.

Toujours au 31/12/2024, 119 de ces travailleurs étaient sous statut 'employé', tandis que 23 étaient des 'ouvriers'. A titre de comparaison, en 2023, nous avions 108 employés pour 22 ouvriers. Il est à noter que les contrats ouvriers ne concernent que les aide-cuisinières et techniciennes de surface des crèches ainsi que l'ouvrier de maintenance (remplacement du gestionnaire infrastructure en mi-temps médical). L'augmentation du nombre d'employés est directement liée au transfert de la crèche « Les Minipousses » et à l'engagement de deux accueillantes.

En cours d'exercice, nous avons enregistré 56 entrées (pour 35,8 ETP). Pendant la même période, 44 travailleurs (28,4 ETP) ont connu une fin de contrat.

En 2024, nous avons occupé une intérimaire qui a effectué 240.80 heures au sein du service administratif.

Les solutions de remplacement apportées en raison de l'absentéisme dans les crèches sont exclusivement des contrats de remplacements, à durée déterminée ou à durée indéterminée.

En 2024, 3 agents contractuels ont été admis à la retraite. En 2023, cela avait été le cas pour 1 agent contractuel.

FORMATION

En 2024, trois agents de sexe masculin et 86 agents de sexe féminin ont bénéficié de formations (un agent de sexe masculin et 82 agents de sexe féminin en 2023).

La formation continue prend une place importante dans le développement de nos agents. Plus concrètement, le personnel de l'Intercommunale suit des formations récurrentes correspondant à notre volonté de toujours améliorer la qualité de l'accueil au sein de nos crèches et la cohésion au sein de l'équipe, ainsi que des formations individuelles notamment issues des exercices d'évaluation.

Secourisme

L'ensemble du personnel est formé au secourisme et un recyclage annuel est organisé. Au sein des crèches, cette formation est, bien entendu, davantage axée sur les urgences pédiatriques.

CEMEA (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active)

L'autonomie et le respect du rythme de l'enfant étant le point commun de l'ensemble des projets d'accueil de nos structures, le CEMEA est un opérateur de formation privilégié par l'IRSIA en ce qui concerne les formations continues des puéricultrices, responsables et adjointes de crèches. Presque l'ensemble des agents de terrain a suivi le premier module et poursuit avec le second module, voire, les modules de perfectionnement. De même, les nouveaux membres du personnel des crèches sont rapidement amenés à suivre cette formation.



Management

Les Responsables de crèches suivent régulièrement des formations qui leurs permettent d'acquérir ou de renforcer les outils leur permettant de mieux encadrer leurs équipes. En 2024, plusieurs responsables ont suivi des formations quant à la tenue de réunions efficaces et quant au fait d'accompagner le changement au sein des équipes.

Formation de directeur/trice de milieu d'accueil

En 2024, une adjointe de crèche a entamé la formation de « Directeur/trice de milieu d'accueil », exigée par l'ONE afin d'occuper la fonction de responsable et de bénéficier du barème y relatif. D'autres formations sont prévues dans les années à venir pour les agents qui ne sont pas dispensés de cette formation, soit ceux qui n'étaient pas encore responsables de milieux d'accueil au 01/10/2022.

Alimentation

Les Responsables et aide-cuisinières de nos milieux d'accueil ont été formées afin de répondre aux critères du Greendéal en vue de l'obtention de notre certification (Radis).

De plus, elles suivent également les formations « Chouette on passe à table » organisées par l'ONE afin de toujours être au fait des recommandations actuelles en termes d'alimentation des enfants de 0 à 3 ans.

Cohésion d'équipe

Afin de renforcer la cohésion d'équipe suite aux nombreux changements qui ont eu lieu (intégration de la crèche de Colfontaine, création de nouveaux postes au sein des services admin, ...), les responsables de milieux d'accueil et les services administratifs ont suivi une formation à la communication.

Au sein des crèches, des journées pédagogiques sont également organisées afin de travailler toutes ensembles sur des thèmes communs (puéricultrice de référence, ...).

ONE

Les Responsables de milieux d'accueil et la direction assistent aux différentes présentations proposées par l'ONE.

FERMETURES POUR GREVES

En 2023, nous avons comptabilisé 23 journées de fermeture pour grève (7 à Saint-Ghislain, 5 à Colfontaine et Quiévrain, 3 à Quaregnon, 2 à Hornu et une à la Bouverie,) réparties sur les dates suivantes : 08/03, 12/03, 24/04, 03/06, 16/09, 07/11, 14/11, 18/12, 20/12. Toutes sont liées à des manifestations organisées par les syndicats.

6. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant

7. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR DES CONSEQUENCES SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

7.1 Projets immobiliers

- Nouvelle crèche de 35 places et nouveau siège administratif à Colfontaine :
Période d'ouverture prévue : 31/03/2026
Marché attribué lors du conseil d'administration du 08/01/2025 pour un montant de 3.807.717,73€ TVAC à la société TRADECO BELGIUM SA
Subside plan cigogne +5200 : 1.633.530€
Solde de l'assurance P&V suite à l'incendie du site en 2017 : 584.000€



- Crèche de La Bouverie :
Augmentation de capacité à concurrence de 11 places et travaux de rénovation énergétique.
Période d'ouverture prévue : 31/08/2026
Marché attribué lors du conseil d'administration du 08/01/2025 pour un montant de 1.447.638,42€ TVAC à la société COMABAT SA
Subside Ureba vague I : 158.047,97€
Subside plan cigogne +5200 : 458.390,00 €
- Crèche « La Bambinière » de Quaregnon – déménagement à la Maison des Math :
Augmentation de capacité à concurrence de 5 places.
Période d'ouverture prévue : 31/08/2026
Estimation budgétaire pour l'achat du bâtiment et les travaux : 1.023.440,00€
Subside plan cigogne +5200 estimé : 223.440,00 €
Subside Commune de Quaregnon estimé : 400.000€
- Nouvelle crèche de 35 places à Quaregnon (sur le site actuel de la crèche « La Bambinière ») :
Période d'ouverture prévue : 31/08/2026
Marché attribué lors du conseil d'administration du 13/11/2024 pour un montant de 2.670.439,75€ TVAC à la société ENTREPRISES REUNIES R. DE COCK SA
Subside plan cigogne +5200 estimé : 1.633.530€
- Crèche de Saint Ghislain :
Travaux de rénovation énergétique.
Estimation budgétaire : 371.985,46TVAC (approuvé par le CA du 07/09/2022) dont 236.699,29 € déjà engagé à la date du 31/12/2024
Subside Ureba vague I : 100.071,41€

7.2 Décret ONE

La réforme de l'ONE, qui devrait être totalement d'application en 2026, aura un impact direct sur le développement de l'Intercommunale puisqu'elle revoit totalement les normes d'encadrement ainsi que les subsides octroyés.

Celle-ci prévoit notamment 1,5 ETP subsidié d'encadrement par tranche de 7 enfants (contre 1/7 aujourd'hui).

Cette réforme devrait donc avoir un impact positif direct sur les coûts en termes de personnel puisque la fonction d'encadrement sera davantage subsidiée. Nous n'avons toutefois à l'heure actuelle aucune certitude quant à la date d'entrée en vigueur de cette mesure.

8. RISQUES ET INCERTITUDES

Les nominations et conséquences sur le coût des pensions.

Conformément aux dispositions du PACTE POUR UNE FONCTION PUBLIQUE LOCALE ET PROVINCIALE SOLIDE ET SOLIDAIRE auquel l'Intercommunale a adhéré, l'IRSIA a entamé en 2011 le processus de « nomination » d'agents contractuels.

On sait aujourd'hui que ce processus n'est pas sans conséquences financières pour l'IRSIA.

Il est mis à notre charge, par l'ONSS, une cotisation de responsabilisation, qui correspond aujourd'hui au coût direct des pensions payé aux bénéficiaires par le Service Fédéral des Pensions.

Sur l'exercice 2024, nous avons estimé le montant de la cotisation de responsabilisation à un montant de 591.669,63€, cette charge devrait maintenant se stabiliser pour finalement diminuer d'année en année.

En 2023, le coût réel de cette cotisation s'est élevé à 567.354,30 €.

Au cours de l'exercice 2024, il n'y a pas eu de nomination et nous n'avons plus aucun agent statutaire au sein de l'intercommunale.

Notons que le protocole d'accord avec les organisations syndicales relatif aux conditions à remplir pour la nomination est échu depuis le 31 décembre 2015.

Par ailleurs, en 2022, l'administration a présenté son analyse quant à l'évolution du coût des nominations et de la cotisation de responsabilisation aux représentants des communes associées ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration. La position tenue est de ne plus nommer afin de tendre vers le coût zéro à l'horizon de 2045. Cette même position a été réaffirmée et réexpliquée aux Bourgmestres et Directeurs Généraux des communes associées en date du 12/03/2025 lors de la séance de présentations de l'IRSIA aux nouveaux mandataires. Le partage et les explications de cette position n'ont suscité aucune réaction depuis leur communication, respectivement en 2022 et mars 2025.

Prorogation de l'intercommunale

Le 05 juillet 2023, l'intercommunale a été prorogée pour une durée de 30 ans.

Cette prorogation, intervenue conformément aux dispositions réglementaires, a été entérinée par la tutelle, inscrite dans les statuts, et elle est publiée au moniteur belge.

Il est à noter que les communes de Boussu et Saint-Ghislain, qui ont voté contre la prorogation, n'étaient pas représentées à l'AG ; leurs votes n'ont dès lors pas été pris en compte. Les deux communes en question ont informé la tutelle en septembre 2023, de leur intention de rester membre de l'intercommunale au minimum jusqu'en 2030, il n'existe donc pas, au 31/12/2024, de risque à court terme sur la continuité de l'intercommunale.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'intercommunale n'a recours à aucun instrument financier.

10. CONFLITS D'INTERETS

A ce jour, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre la société et des tiers.

11. COMPETENCE EN MATIERE DE COMPTABILITE ET D'AUDIT D'AU MOINS UN MEMBRE DU COMITE D'AUDIT

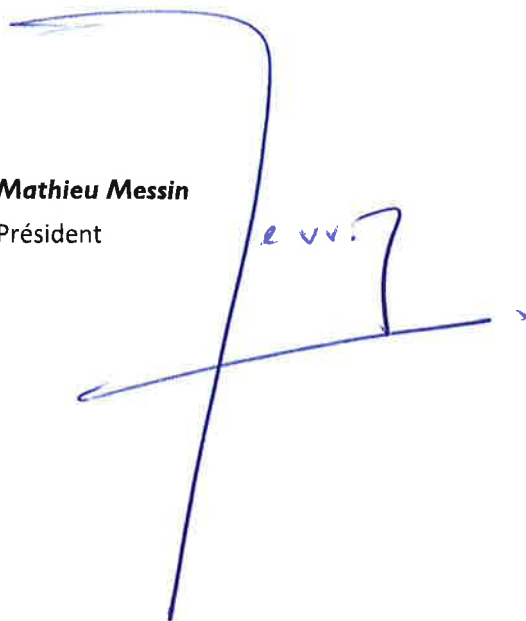
Le conseil d'administration du 08/01/2025 a pris la décision de désigner Detombe Maud et Fernex Loic membre du comité d'audit, tous deux disposent de connaissance en comptabilité et audit.

12. JUSTIFICATION DU MAINTIEN DES REGLES D'ÉVALUATION DANS UNE PERSPECTIVE DE CONTINUITE

Compte tenu de nos résultats, ce point est sans objet.

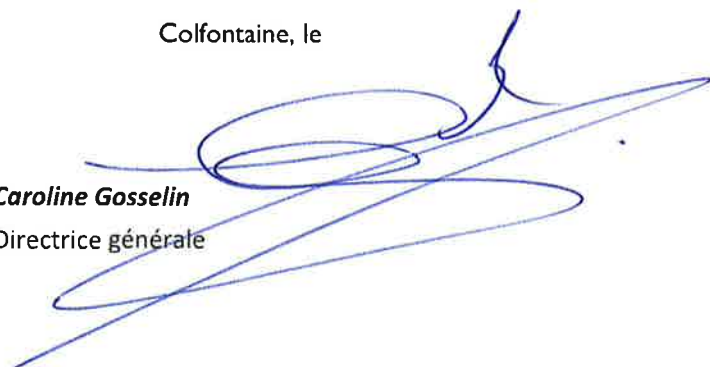


Mathieu Messin
Président



Colfontaine, le

Caroline Gosselin
Directrice générale



ANNEXE 2 : RAPPORT D'ATTRIBUTION

Rapport : Attributions						
ID	Référence	Description	Procédure	Attribution	Attribué à	Montant de commande
171	2023/21	Achats et livraison de fruits et légumes frais 'Lot 3: Fruits et légumes en circuit normal	procédure négociée directe avec publication préalable	20-03-2024	FA-WAY, Z.A.S. du Scailmont SN à 7170 Manage	€ 70631,87
178	2024x01	Lot 1 :Achat et livraison de fruits et légumes frais issus de l'agriculture biologique et en circuit court	procédure négociée directe avec publication préalable	12-06-2024	Les Folies Maraichères SRL, Rue du commerce 147 à 7370 Elouges	€ 97601,18
	2024x01	Lot 2 :Fruits et légumes de saison et en circuit court	procédure négociée directe avec publication préalable	12-06-2024	Les Folies Maraichères SRL, Rue du commerce 147 à 7370 Elouges	€ 26811,85
185	2024x02	TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE POUR LA CRÈCHE LA BAMBINADE	procédure négociée directe avec publication préalable	10-07-2024	CVH SC SPRL, Chemin de l'île du Diable 9 à 7060 Soignies	€ 262.329,11
191	2024/04	DÉSIGNATION D'UN RÉVISEUR D'ENTREPRISES COMME COMISSAIRE	procédure négociée sans publication préalable	09-10-2024	RSM INTERAUDIT, Bd Saintelette, 97B à 7000 MONS	€ 26.317,50
183	HA/MO/000281-2	Construction d'une Crèche - Site à Quaregnon La Bambinière - Marché de conception - construction	procédure concurrentielle avec négociation	13-11-2024	ENTREPRISES REUNIES R. DE COCK SA, Rue Bernipré 30 à 6041 Gosselies	€ 2.670.439,75